



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU LUNDI 03 DECEMBRE 2018

Le lundi 03 décembre 2018, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 11h06, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
 - Projets de décrets
- B/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité;

Conformément à la législation électorale nationale et sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- le premier décret porte convocation des collèges électoraux pour les élections partielles régionales du Lôh-Djiboua et du Guémon et les élections partielles municipales de Port-Bouët, de Bingerville, de Grand-Bassam, de Lakota, de Rubino et de Booko ;

Ce décret convoque les collèges électoraux à la date du **dimanche 16 décembre 2018** en vue des élections partielles des Conseillers régionaux et des Conseillers municipaux dans les circonscriptions électorales pour lesquelles la Chambre Administrative de la Cour Suprême, juge du contentieux en la matière, a annulé le scrutin du 13 octobre 2018.

Ce sont :

1- Au titre des élections des Conseillers Régionaux :

- Région du Lôh-Djiboua ;
- Région du Guémon.

2- Au titre des élections des Conseillers municipaux :

- Commune de Lakota ;
 - Commune de Port-Bouet ;
 - Commune de Bingerville ;
 - Commune de Grand-Bassam ;
 - Commune de Booko ;
 - Commune de Rubino.
- Le deuxième décret fixe la durée de la campagne électorale pour les élections partielles des Conseillers régionaux et des Conseillers municipaux.

La durée de la campagne électorale pour ces élections est fixée à sept (07) jours. La campagne électorale est ouverte le **samedi 08 décembre 2018 à zéro heure** et close le **vendredi 14 décembre 2018 à vingt-quatre heures**.

Le scrutin sera ouvert à **huit heures** et clos à **dix-huit heures**.

B/- DIVERS

Le Président de la république a quitté Abidjan ce jour pour New York où il séjournera jusqu'au **vendredi 07 décembre 2018**. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la présidence ivoirienne du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Fait à Abidjan, le 03 décembre 2018
Sidi Tiémoko TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci